Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Recu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID: 005-200083517-20230616-2023061601-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 16 Juin 2023

Délibération N°: 20230616-01

OBJET: Autorisation du Maire à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 13/06/2023 <u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u>: 15 <u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u>: 8

Florent BUES - Dominique LEPAS - Nicolas CRUNCHANT - Marie-Hélène FAROUZE - Philippe RIBOT

- Joël GAUCHE - Carine AUDIER-MERLE - LACROIX Charles.

POUVOIRS: 0

NOMBRE DE VOTANTS: 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent BUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20210308-01 du 8 mars 2021 l'autorisant à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés. Il rappelle également que cette convention s'applique du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il précise qu'il convient d'ores et déjà de prévoir la passation d'un nouveau marché à compter du 1er janvier 2025.

Pour ce faire, il propose d'intégrer l'appel d'offre qui sera lancé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Cette proposition présente les avantages de nous exempter de la constitution d'un appel d'offre techniquement complexe et de garantir un prix de fourniture optimisé car attribué sur un volume important et pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention (jointe en annexe) afin d'adhérer au dispositif d'achat groupé mis en place par l'UGAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 8 voix POUR,

APPROUVE la proposition du Maire,

AUTORISE LE MAIRE à signer une convention avec l'UGAP [Union des Groupements d'Achats Publics] pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, ainsi que toute pièce à intervenir concernant l'exécution de cette convention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.